



DOCTORANT·E·S MOBILISÉ·E·S

PROFESSION DE FOI - DOCTORANT·E·S

Depuis plusieurs années, la recherche publique ne cesse d'être attaquée et ses financements réduits. L'application du projet néo-libéral d'Emmanuel Macron et de son gouvernement y a largement contribué, comme en témoigne le PLF 2025 adopté par 49.3. **C'est plus de 1 milliard d'euro en moins pour l'enseignement et la recherche !**

Les financements par appels à projets n'ont cessé de progresser au dépend de la pérennité de la recherche (focus sur les résultats à court terme, manque de visibilité financière, limitation du temps de travail par des procédures administratives compliquées et chronophages). **La concurrence entre labo n'a également cessé de s'accélérer**, la création du label "CNRS Key Labs" concrétisant un système à deux vitesses ! De la même manière, **l'incitation aux financements privés a mis de plus en plus à mal l'indépendance de la recherche** avec un rôle réduit à servir les intérêts d'entreprises privées avec lesquelles les laboratoires s'engagent contractuellement, la multiplication des contrats doctoraux de droit privé ou encore le CICE.

Si les doctorant·es participent activement à la recherche publique et à la transmission du savoir dans l'Enseignement Supérieur, **ils et elles sont aujourd'hui largement sous considérés dans les universités** et réalisent trop souvent une quantité importante de travail gratuit. La diversité de leur statut (financé·es, non financé·es, salarié·es, étranger·ères, etc.) y contribue grandement. Tous·tes devraient avoir les mêmes droits, tant en termes de formation que de recherche et d'encadrement. Tous·tes devraient également bénéficier d'un contrat doctoral.

Aujourd'hui **les doctorant·es sont parmi les premier·es touché·es par la précarisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. 1 doctorant·e sur 3 n'est pas rémunéré·e pour sa thèse et, même s'ils et elles ont un financement, celui-ci est de 3 ans alors qu'à peine 25% des thèses sont soutenues au bout de cette durée. Il nous semble ainsi essentiel de rendre le doctorat plus accessible en permettant dans un premier temps l'exonération des frais d'inscription pour tous·tes.

C'est en assurant un financement décent, ambitieux et fléché pour toutes les thèses que ce statut évoluera dans le bon sens et permettra à un·e doctorant·e de se concentrer pleinement à sa recherche et à sa formation. **L'insertion professionnelle des docteur·es et l'accès à un contrat stable sont également de réelles problématiques**. La précarité touche la majorité des docteur·es, réduit·es à voguer de CDD en CDD ou pire, de vacation en vacation, sans qu'un réel effort de pérennisation des postes par le renforcement des budgets alloués à la recherche ne soit envisagé.

La LPR accroît un appauvrissement de la recherche publique et de ses acteur·trices. Dans la prolongation d'un projet libéral appliqué dans l'ESR, elle intègre les nouvelles règles économiques instituées par la loi Pacte de 2019. Les moyens alloués sont insuffisants, la place des entreprises est consacrée avec un contrat doctoral de droit privé et de nouveaux statuts précaires sont mis en place comme les chaires de professeur junior ou encore les « CDI de mission », statuts qui concernent directement les jeunes chercheur·ses.

Dans la continuité de l'année passée, **nous souhaitons nous mobiliser à l'UBO et aux seins de ces conseils**, pour prendre part aux décisions qui nous concernent.